

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mardi 25 mars 2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars
À 09 heures 30**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 10

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Martine VERNHES, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

ABSENTS :

Monsieur Alain ROUSSET, Madame Eliette MAUTREF, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Christian JANOT

POUVOIRS :

Monsieur Luc GUERIN donne pouvoir à Madame Catherine CERVONI

N°34_250325

**Objet : Approbation rapport du directeur
et des indicateurs budgétaires du
S.S.I.A.D**

Date de la convocation : 12/03/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_34-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
27/03/2025

Délibération n°34_250325 :**Objet : Approbation rapport du directeur et des indicateurs budgétaires du S.S.I.A.D****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont, au sens de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), des services sociaux et médicaux sociaux qui apportent à domicile, des prestations de soin permettant de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

A ce titre, ils sont soumis à une réglementation spécifique et doivent produire, chaque année, un rapport détaillé décrivant l'activité et le fonctionnement du service.

Ce rapport doit être transmis à l'autorité de tutelle (Agence Régionale de Santé).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et plus particulièrement ses articles L312-1 et R314-50,

VU l'autorisation et son renouvellement en date du 3 janvier 2017 autorisant la création de la structure SSIAD dénommée « SSIAD du CCAS D'AUBAGNE », gérée par le CCAS,

VU la délibération n°05 du 1^{er} octobre 2010 portant création d'un budget annexe M22 pour le service de Soins Infirmier à Domicile (SSIAD),

VU la délibération n° 01-250325 du 25 mars 2025 votée en séance adoptant le Compte Financier Unique 2024 pour le budget principal,

VU la délibération n° 02-250325 du 25 mars 2025 votée en séance adoptant le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Trésorier Principal pour les budgets annexes, validé par la Direction Régionale des Finances Publiques,

VU la délibération n° 03-250325 du 25 mars 2025 votée en séance adoptant le Compte Administratif pour les budgets annexes,

CONSIDÉRANT la nécessité de transmettre à l'autorité compétente le Compte Administratif du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sur le modèle fixé par l'article R314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT la nécessité de transmettre à l'autorité compétente le rapport établi par le directeur faisant état de l'activité du service ;

DÉCIDE:

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le rapport du directeur et les indicateurs budgétaires pour le service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ;

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_34-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
27/03/2025

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la transmission de ces éléments à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250325-250325_34-DE
Reçu le 27/03/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=211523KKN191,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Présiden
t,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631
333030343132,O=CCAS AUBAGN
E,C=FR
27/03/2025